

que nous devons payer nos dettes. C'est en puisant à nos ressources monétaires accumulées, et de son emploi, que l'on fera surgir la prospérité des affaires.

Il est réconfortant d'apprendre que le revenu du Canada est en bon équilibre, et j'ai l'intime espoir que le ministre des Finances pourra, en temps et lieu, annoncer que la recette l'emporte sur les dépenses, et supprimer certaines taxes. S'il m'était permis d'aviser Son Excellence, je suggérerais à ses conseillers d'abolir la taxe sur les profits d'affaires. Non pas que cette taxation ne soit pas une source de revenus, mais parce qu'elle épuise inévitablement d'autres sources d'où l'Etat dérive ses recettes, et qui servent à maintenir son crédit. Tout impôt qui gêne le cours des affaires, ne bénéficiera jamais à un pays. Si l'on consulte certaines dépêches récentes de la Presse associée, on verra que J. Austen Chamberlain, le chancelier de l'Echiquier, a annoncé que la taxe britannique sur les profits excessifs sera abolie, vu que les conditions qui avaient déterminé la création de cet impôt n'étaient plus les mêmes, et que, partant, sa remise en vigueur n'était plus nécessaire. Cette taxe a eu pour effet de décourager les entreprises, les industries nouvelles et l'épargne. Il appert, en outre, que son application a donné lieu à des conflits et à des injustices. On doit donc considérer comme sage, de la part du Gouvernement, le projet d'abolir un tel impôt et de le remplacer par quelque autre méthode plus généralement efficace.

Le discours si intéressant de Son Excellence touche à de nombreux sujets, voire même à certains thèmes qui invitent la discussion et auxquels je tiendrais à faire allusion, par voie d'argumentation, si je ne craignais de vous fatiguer. Si la variété constitue l'un des assaisonnements de l'existence, la brièveté est l'essence même du débat. Aussi mon devoir sera-t-il rempli si je fais tout simplement allusion à quelques-uns des sujets qui serviront plus tard de base à nos discussions. L'un des sujets touchés — et qui, à mon sens, ne manque pas d'être pratique — se rapporte au traité de commerce conclu avec les gouvernements des colonies britanniques des Indes occidentales. Des relations plus suivies entre le Canada et ces îles n'offrent rien que de très naturel, et on ne peut trop souhaiter qu'elles s'établissent. Ces contrées tropicales produisent les articles dont nous avons besoin, tout comme nous produisons — dans une zone septentrionale — les nombreuses marchandises que les insulaires doivent acheter à l'étranger. Conséquemment, les

relations commerciales plus étendues que l'accord promet de promouvoir, devraient être à l'avantage commun. Nous devons remercier le très honorable sir George Foster pour ce qu'il a fait dans le but de développer et de rendre plus faciles nos relations commerciales avec les Indes occidentales. Ce que l'on a accompli dans ces régions, ne manquerait pas d'être également praticable dans l'Afrique tropicale, l'Egypte, le Honduras britannique, les colonies de la Côte occidentale, la Côte d'Or, le Niger, etc.

Je désire toutefois attirer votre attention sur les bénéfices mutuels qui découleraient d'une coopération plus intime avec d'autres parties de l'empire. Nous avons le privilège d'appartenir au plus grand empire que le monde ait jamais vu, comprenant une population de quelque cinq cents millions. Or il est possible de produire entre nous tout ce que requièrent nos besoins. Dans le passé, divers traités nous ont soumis à certains embarras, mais nous devrions être capables d'accorder à d'autres portions du globe des avantages qui détermineraient l'entrée des produits canadiens dans ces régions éloignées. Comme l'a énoncé M. T. B. Macaulay, le président de la Sun Life Assurance Company: "Plus on étudie la question des relations commerciales entre le Canada et les colonies de l'Afrique occidentale, plus on est convaincu que ce commerce devrait être développé au profit de toutes les parties intéressées. Les difficultés qui se dressent actuellement sur notre route ne semblent pas sérieuses et, avec un peu de patience, elles devraient être vaincues. Le précédent fourni par un accord commercial entre le Canada et les Indes occidentales, pourrait être répété ailleurs avec avantage". Certaines régions de l'Amérique centrale et méridionale peuvent utiliser nos produits septentrionaux. Et alors que les Etats-Unis peuvent offrir certains avantages, il n'en est pas moins vrai que le Canada ne puisse — au moyen de traités et d'accords maritimes convenables — obtenir sa part légitime d'un tel commerce. L'Afrique tropicale britannique possède une population de quarante-cinq millions, comprenant des richesses et des ressources énormes. Pourquoi, alors, n'encouragerions-nous pas des relations commerciales mutuellement avantageuses et pour ces régions et pour nous? Si nous voulons diminuer la plus-value du change américain, il nous faut réduire nos importations en ce pays, fabriquer au Canada tout ce que nous avons besoin, et